

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LES ETCHEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une séance extraordinaire du Conseil Municipal de Saint- Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **30 octobre 2023**, à 19h30 heures à la salle du conseil municipal.

Après la prière d'usage et l'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers (ères) suivants:

Siège #1 - Jacques Audet
Siège #2 - Aline Alain
Siège #3 - Pierre De Beaumont
Siège #4 - Tom Leclerc
Siège #5 - Jocelyn Pouliot
Siège #6 - Jennylee Boutin

Absences:

Tous formant quorum de cette séance sous la présidence de Mme Rachel Goupil, mairesse.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

**CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné le 27 octobre 2023 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée spéciale, la mairesse déclare la séance ouverte.

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

263-10-2023

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENT(ES)
QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte l'ordre du jour de la réunion du 30 octobre 2023 tel que lu et présenté.

- 1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**
- 2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION**
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4 - SUJETS À DISCUTER**
 - 4.1 - Avis de motion, adoption du projet de règlement 534-2023**
 - 4.2 - Résolution, adoption d'un projet de règlement numéro 534-2023
régissant l'installation , l'utilisation et l'entretien d'un système de
traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet**
- 5 - VARIA**

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

4 - SUJETS À DISCUTER

264-10-2023

4.1 - Avis de motion, adoption du projet de règlement 534-2023

Avis de motion est par les présentes donné par: Madame Aline Alain de la susdite municipalité: QU'IL sera adopté à cette séance de ce conseil, le projet de règlement numéro: 534-2023 régissant l'installation, l'utilisation et l'entretien d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet;

Une présentation est faite relativement au projet de règlement 534-2023 régissant l'installation, l'utilisation et l'entretien d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet;

QU'il y a dispense de faire lecture du projet de règlement 534-2023 et du règlement lors de l'adoption.

ADOPTÉE,

265-10-2023

4.2 - Résolution, adoption d'un projet de règlement numéro 534-2023 régissant l'installation , l'utilisation et l'entretien d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet

RÈGLEMENT 534-2023 RÉGISSANT L'INSTALLATION, L'UTILISATION ET L'ENTRETIEN D'UN SYSTEME DE TRAITEMENT TERTIAIRE AVEC DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET

ATTENDU QUE le conseil municipal a analysé le dossier de la désinfection des eaux usées par le procédé ultraviolet et qu'il considère cette option applicable sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE ce procédé est conforme aux dispositions du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées pour les résidences isolées (Q-2,r.22) ;

ATTENDU QU'un avis de présentation a été donné par : Madame Aline Alain à la séance régulière du 30 octobre 2023;

LE CONSEIL DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Préambule

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante du règlement numéro 534-2023.

IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME ALINE ALAIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE le règlement numéro 534-2023 régissant l'installation, l'utilisation et l'entretien d'un système de traitement avec désinfection par rayonnement ultraviolet soit adopté tel que présenté.,

QUE la copie complète fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE,

5 - VARIA

Aucun sujet à discuter.

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Monsieur Pierre De Beaumont, et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

Fermeture à 19h45,

Rachel Goupil, mairesse

Nicole Mathieu, directrice générale

ADOPTÉE